



Les Organisations Syndicales signent l'accord permettant de mettre en œuvre des mesures d'accompagnement améliorées plutôt que l'application de celles présentées dans le Livre 1 sans accord.

Nos signatures ne traduisent pas la reconnaissance d'un dispositif satisfaisant. En effet, au regard des moyens du Groupe et les motifs stratégiques et non économiques sous-jacents à ce plan, des moyens exemplaires auraient dû être proposés pour accompagner des salariés traumatisés par la succession des plans.

L'environnement économique dans lequel nos collègues doivent se projeter est particulièrement difficile, les mesures d'accompagnement auraient dû prévoir des moyens adaptés à cette situation et notamment pour les salariés les plus fragiles que ce soit économiquement, la maladie, l'âge, la rareté des postes, des bassins d'emploi sinistrés...

Nous sommes également très inquiets pour les salariés en suspension de contrat qui représentent 4,91 % des effectifs de l'entreprise et constituent 11,05 % des effectifs ciblés par le PSE (dont 29 situations d'invalidité et 10 femmes en congé maternité connu.

Il faut ajouter à ces cohortes, les salariés à temps partiels que ce soit dans le cadre de leur invalidité/handicap, d'un temps thérapeutique, d'un temps choisi sénior...ou les porteurs de mandat, pour lesquels l'exercice de la solidarité sera compliqué à mettre en œuvre.

Une solidarité dont l'application sera difficilement envisageable tant pour nos collègues en province que pour les techniciens qui constituent 16,41 % des effectifs concernés par ce PSE.

Vos élus seront vigilants à l'accompagnement qui vous est dû et se tiendront à votre disposition pour trouver les mesures d'adaptation à débattre en commission de suivi.